

BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Arcachon, le 9 mars 2011

Les Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
45 boulevard de la plage
33510 Andemos les Bains

Objet : dragage du chenal de Taussat à Lanton
V/Réf : votre courrier en date du 4 février 2011

AFFAIRE SUIVIE PAR SABINE JEANDENAND, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Madame, Monsieur,

J'accuse la bonne réception de votre courrier ci-dessus cité relatif au dragage du chenal de Taussat et plus spécifiquement, à votre inquiétude quant à la qualité des eaux rejetées au Bassin.

Vous savez qu'un tel projet doit se réaliser en totale concertation avec les riverains et usagers, et c'est ainsi qu'à l'issue de plusieurs réunions publiques, le projet a été retouché puis accepté.

Je tenais dans un premier temps à vous remercier pour votre soutien manifeste au cours de ces séances, comme pour votre intérêt aux conditions de mise en œuvre de ce dragage.

Je souhaite désormais apporter des éléments de réponses à votre interrogation.

Afin de satisfaire une partie des demandes, l'emprise du bassin de stockage a effectivement été diminuée : cette mesure s'accompagne d'un complet changement de sa vocation. En effet, le bassin de décantation initial devient donc un simple « piège à sédiments » : dès que l'eau pompée lors du dragage sera complètement évacuée par surverse, les sédiments, alors « pelletables », seront déplacés vers un autre lieu de stockage. Pour ce, le projet a été modifié pour que la proportion de vases soit réduite au maximum, d'où un recentrage du dragage sur la zone sableuse.

Sachez que mes équipes assureront une surveillance très précise de la qualité de l'eau ; des turbidimètres enregistreront en continu les paramètres de rejet, et le dragage sera adapté en conséquence.

En espérant avoir démontré la validité de l'opération, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,


Michel SAMMARCELLI



SIBA

W